

ÉVALUATIONS D'AGENCES SOUS HAQAA3

Note d'information pour les experts

Mars 2024

Ce document a été produit dans le cadre d'un contrat avec l'Union européenne (HAQAA3). Les opinions exprimées sont celles de l'entrepreneur uniquement et ne représentent pas la position officielle du pouvoir adjudicateur.

1. INTRODUCTION

L'objectif principal des évaluations d'agences sous l'initiative HAQAA3 est de soutenir le développement d'agences d'assurance qualité conformes aux [Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain \(ASG-QA\)](#) et d'améliorer la mise en œuvre de l'assurance qualité externe, avec les objectifs généraux suivants :

- Évaluation axée sur l'amélioration afin d'évaluer dans quelle mesure l'agence ou le ministère répond aux attentes de l'ASG-QA.
- Soutenir le développement/la mise en place d'agences nationales d'assurance qualité conformément aux ASG-QA.
- Sensibilisation à l'ASG-QA et au [Cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation \(PAQAF, en anglais\)](#).
- Faciliter la discussion avec les parties prenantes.
- Augmenter la visibilité, la confiance et la transparence.

L'évaluation externe d'une agence d'assurance qualité est un processus fondé sur des données probantes et mené par des experts indépendants. Dans le cadre de l'évaluation, les informations recueillies (par le biais du rapport d'auto-évaluation de l'agence et d'autres informations) sont vérifiées et recoupées par un comité d'experts, dont la tâche principale est de produire un rapport d'évaluation indiquant si l'agence se conforme à chaque ASG-QA et dans son ensemble.

2. OPTIONS D'ÉVALUATION SOUS HAQAA3

Évaluations (complètes) d'agences : Une évaluation approfondie menée dans une agence d'assurance qualité de l'enseignement supérieur par une équipe qualifiée de personnes qui ne sont pas employées par l'agence, couvrant toutes les références des Parties B et C de l'ASG-QA. Un jugement sur la conformité de l'agence avec l'ASG-QA sera rendu par le groupe d'experts.

Visites d'appui : Une évaluation réalisée dans une agence d'assurance qualité de l'enseignement supérieur récemment créée ou dans un ministère compétent détenant une telle compétence (pour les pays où il n'existe pas encore d'agence) par une équipe qualifiée de personnes qui ne sont pas employées par l'agence. Les références suivantes seront couvertes au minimum : Partie B référence 2, Partie C références 1, 2, 3, 4 et 7. D'autres références peuvent être abordées en plus si cela est faisable et pertinent.

Visite de suivi : Une évaluation approfondie menée dans une agence d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur par une équipe qualifiée de personnes qui ne sont pas employées par l'organisme, couvrant les recommandations de la dernière évaluation de l'agence, y compris toutes les références des Parties B et C de l'ASG-QA. Pour être admissible à une visite de suivi, l'agence doit avoir fait l'objet d'une évaluation d'agence dans le cadre de l'une des phases précédentes de l'initiative HAQAA.

3. NOMINATION, DÉSIGNATION ET FORMATION DU COMITÉ D'EXPERTS

Les évaluations d'agences sous HAQAA3 suivent les meilleures pratiques en matière d'évaluation par les pairs, en faisant appel à des experts possédant un large éventail d'expertises et d'expériences. Les membres du panel sont issus de cadres supérieurs d'organismes externes d'assurance qualité, de dirigeants de l'enseignement supérieur et du milieu universitaire, ainsi que d'experts internationaux en assurance qualité.

Le comité d'experts pour les évaluations complètes d'agences est normalement composé de quatre experts externes, nommés par l'équipe de mise en œuvre de HAQAA3. Le panel doit comprendre au moins un cadre supérieur ancien ou actuel d'une agence d'assurance qualité, un représentant de la direction de l'enseignement supérieur d'un ministère et un étudiant. Les membres du panel d'étudiants sont traités comme des membres à part entière et égaux du comité, avec les mêmes droits et obligations.

Pour les visites d'appui, le comité sera composé de trois experts externes, dont au moins un cadre supérieur ancien ou actuel d'une agence d'assurance qualité et un représentant de la direction de l'enseignement supérieur d'un ministère.

Pour les visites de suivi, le comité sera composé de deux experts externes ayant de l'expérience dans l'assurance qualité externe et le leadership dans l'enseignement supérieur.

Critères de nomination et désignation :

- a) Les experts proviennent de pays autres que le pays de l'agence examinée. Pour HAQAA3, les experts sont sélectionnés sur la base d'un appel de candidatures spécifique à l'exercice HAQAA3. Veuillez noter que le fait d'être nommé ne signifie pas nécessairement que vous serez désigné membre du comité à court terme.
- b) Les membres du comité possèdent les compétences et l'expérience suivantes :
 - Bonne connaissance et compréhension de l'assurance qualité externe.
 - Être capable de travailler efficacement au sein d'une équipe multiculturelle.
 - Posséder de bonnes compétences en communication, en rédaction et en informatique.
 - Au moins un membre parle couramment la langue de travail du pays dans lequel l'agence évaluée opère. Pour HAQAA3, les langues de travail considérées sont l'anglais, le français, le portugais et l'arabe.
 - S'engager à assister à une formation ou à une séance d'orientation/d'initiation en préparation au processus d'évaluation et à s'acquitter des responsabilités et des tâches énoncées dans le contrat ; et
 - N'avoir aucun conflit d'intérêts avec l'agence faisant l'objet de l'évaluation et accepter de signer le formulaire de confidentialité et de non-conflit d'intérêts.

4. RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU COMITÉ

On conseille aux membres du comité de s'assurer qu'ils disposent de suffisamment de temps pour participer à l'évaluation. Dans l'ensemble, les examinateurs doivent :

- Avoir un esprit de coopération et de respect mutuel entre les membres de l'équipe et envers l'agence évaluée.
- Participer à une répartition équilibrée des rôles de travail au sein du comité et s'engager à jouer le rôle spécifique au sein de l'équipe.
- Assister physiquement ou virtuellement à toutes les réunions de coordination entre les membres du comité (avant ou pendant et après la visite du site) et respectez la ponctualité.
- Informer le reste du comité de toutes les preuves et de toutes les informations connexes à l'évaluation dont ils ont connaissance au cours du processus d'évaluation, afin d'en tenir compte lors de la prise de décision.
- Participer activement aux discussions afin d'obtenir une opinion collective sur l'état de l'agence en cours d'évaluation à la lumière des résultats du processus d'évaluation.

Pour les évaluations complètes d'agence et les visites d'appui, l'un des experts sera désigné par l'équipe de mise en œuvre de HAQAA3 en tant que président et un autre en tant que secrétaire. Ces deux rôles s'accompagnent de responsabilités spécifiques supplémentaires :

- Le président est responsable de l'ensemble de l'évaluation, de l'évaluation de l'agence par rapport aux ASG-QA, ainsi que de la production et de la qualité du rapport. Le président est également chargé de veiller au respect du mandat de l'évaluation.

- Le secrétaire d'évaluation assure la liaison avec l'équipe de mise en œuvre de HAQAA3 et l'agence, tient un registre de toutes les réunions et produit la première ébauche du rapport d'évaluation.

Il est conseillé à tous les experts d'examiner attentivement leur charge de travail avant d'accepter la mission.

5. LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DU POINT DE VUE DES EXPERTS

La préparation et la finalisation du processus d'évaluation se feront en ligne. Cependant, les experts doivent participer à une visite de 3 jours en personne à l'agence d'assurance qualité, dont les dates doivent être convenues entre l'agence, les experts et l'équipe de mise en œuvre de HAQAA3. Exceptionnellement, un scénario hybride pour la participation à distance de certains membres du comité peut être envisagé si dûment justifié et des visites de sites en ligne peuvent être mises en œuvre en cas de force majeure.

Un délai d'environ 10 mois doit être prévu par les experts à partir de leur nomination. Les experts seront invités à se joindre au comité d'experts une fois que l'agence se sera inscrite à une évaluation. La composition complète du comité est confirmée environ 5 mois avant le mois prévu de la visite sur place, et elle recevra le rapport d'autoévaluation environ 2 mois avant la visite sur place. Le comité examinera le rapport d'autoévaluation, préparera les principaux sujets et axes d'enquête qui seront abordés lors de la visite sur place et s'entendra sur l'échéancier de celui-ci en collaboration avec l'agence et l'équipe de mise en œuvre de HAQAA3. Le comité préparera le rapport d'évaluation dans les 2 mois suivant la visite du site. La version finale du rapport après échanges avec l'équipe de mise en œuvre de HAQAA3 et l'agence sera finalisée au plus tard 4 mois après la visite sur site.

Pour les évaluations complètes d'agence sous HAQAA3, le comité doit porter un jugement indicatif sur la conformité de l'AAQ avec les Parties B et C de l'ASG-QA. Cela ne s'applique pas aux visites d'appui et aux visites de suivi, pour lesquelles il n'y aura pas de jugement formel à la fin du processus.

On trouvera ci-après un résumé des activités auxquelles les experts s'engagent.

Avant la visite :

- Assister à une formation ou à une ou plusieurs séances d'orientation/d'intégration (en personne ou en ligne).
- Documents d'étude soumis par l'organisme (rapport d'auto-évaluation et tout document à l'appui, lignes directrices d'évaluation et code de conduite).
- Tenir une réunion provisoire ou une réunion électronique pour discuter des constatations préliminaires (soulever les lacunes de l'analyse rétrospective, les preuves ou documents supplémentaires nécessaires, discuter et convenir des activités d'évaluation et planifier la visite du site).

Lors de la visite du site :

- Recueillir des preuves conformément aux directives de collecte de données.
- Tenir une réunion de groupe pour discuter des conclusions et rédiger un compte rendu de sortie.
- Informer la direction de l'agence des conclusions de l'évaluation sans informer le jugement possible.

Après la visite du site :

- Rédiger le rapport d'évaluation externe.
- Parvenir à un consensus sur la recommandation concernant l'état de conformité de l'agence aux ASG-QA.
- Être disponible pour toute clarification ou discussion qui pourrait être nécessaire concernant le rapport d'évaluation externe.

6. CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES

Les experts désignés ont droit à des honoraires fixes de 3 000 EUR pour l'ensemble du processus d'évaluation. Une indemnité supplémentaire de 500 EUR sera applicable pour les experts désignés en qualité de Président et de Secrétaire. Les honoraires sont versés après une présentation satisfaisante du rapport d'évaluation externe par le comité. L'expert est responsable de la déclaration et du paiement de tous les impôts ou similaires dus dans son pays d'origine.

De plus, les frais de déplacement suivants pour la participation des experts à la visite du site seront couverts : les billets d'avion (en classe économique) et les réservations d'hôtel seront organisés pour les experts par l'équipe de mise en œuvre de HAQAA3. Les repas pendant la visite du site seront également inclus.

Les membres du comité sont responsables de disposer d'un équipement et d'une connexion internet adéquats (sauf *cas de force majeure* pouvant être démontré) pour répondre régulièrement aux courriels, accéder aux documents et plateformes collaboratifs et participer aux réunions en ligne.